



**PRÉFET  
DU HAUT-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DIRECTION DE L'IMMIGRATION, DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LÉGALITÉ

BUREAU DES ÉLECTIONS ET DE LA RÉGLEMENTATION

BUREAU DES ÉLECTIONS

**Arrêté du 22 novembre 2023  
portant renouvellement des membres des commissions de contrôle  
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du Haut-Rhin**

**Le Préfet du Haut-Rhin**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R. 11 ;

VU le décret du 13 juillet 2023, publié au JO du 14 juillet 2023, portant nomination de M. Thierry QUEFFELEC, préfet du Haut-Rhin, installé dans ses fonctions le 21 août 2023 ;

VU les propositions des maires des communes concernées ;

VU les ordonnances du tribunal judiciaire de Colmar et de Mulhouse ;

Sur proposition du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture,

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, pour une durée de trois ans, jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin, et les maires des communes du département sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Haut-Rhin.

À Colmar, le 22 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Secrétaire général

Christophe MAROT

PRÉFECTURE DU HAUT-RHIN  
SECRETARIAT GÉNÉRAL 1